

Le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni le 29 juin 2016 à 16h00 dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Rolland BALBIS Maire

Présents : Jean-Louis ROUX, Rose-Marie ESCARRAT, Pierre CONSTANS, Elisa BALBIS, Lydie CLIQUET, Anne-Marie DEBORRE, Martine FAYAUBOST, Joëlle SWANET, Yves VACCARI et Vincent VAGH

Absents ayant donné procuration : Christophe GUIOL à Vincent VAGH ; Sylvie NICOLLE à Rose-Marie ESCARRAT ; Brice DELAHOCHÉ à Elisa BALBIS et Bertrand BUTIN à Rolland BALBIS.

Secrétaire de séance : Lydie CLIQUET

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité. Joëlle SWANET précise que sa procuration est indiquée 2 fois. Cette modification est prise en compte.

CHOIX DES CANDIDATS DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE AU CŒUR DU VILLAGE SECTEUR PRE DE FINE ET PARC MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner les 3 candidats retenus. C'est le Conseil Municipal qui doit prendre cette décision.

Monsieur le Maire précise qu'il a fait son choix mais qu'il convient d'en discuter.

Monsieur le Maire demande aux élus d'exprimer leurs choix et le débat est très intéressant. Il précise que les groupements retenus vont présenter des projets et que le meilleur sera choisi par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à 13 voix pour et 2 abstentions de maintenir le choix des 3 groupements proposés par Pierre MOUTIN, à savoir SIGNES / LO CASTO, ALEP et SCOB /PLO.

Ces trois groupements seront reçus en Mairie et feront une visite sur site (le Conseil Municipal sera averti de la date de cette visite) et ils auront jusqu'à fin septembre pour présenter leur projets (plans, vu 3D, ...)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE TERRAINS ET BOIS COMMUNAUX POUR LA CHASSE

Monsieur le Maire précise que la société de chasse de Villecroze doit se mettre en règle et comme dans tous les villages il s'agit d'un sujet sensible. M. BURANI Président de la société de chasse « La Perdrix » a sollicité l'obtention de baux de chasse. Cette demande a été faite en accord avec les chasseurs car validé en assemblée générale. Le sujet délicat était l'attribution d'un deuxième carnet de battue ce qui a été adopté en assemblée avec la création de deux zones de chasse et un calendrier d'attribution des zones signé par la société et les responsables des deux battues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de mettre à disposition de la Société de Chasse « La Perdrix », à titre gracieux, les terrains et bois communaux pour l'exercice du droit de chasse, pour une durée d'un an et autorise le Maire à signer la convention

PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ELECTRICITE COORDONNE PAR LE SYMIELECVAR

M. le Maire indique que le SYMIELECVAR a constitué un groupement permettant l'achat d'électricité pour les Points de Livraison (PDL) inférieurs à 36 kVA.

La commune s'est portée candidate pour être intégrée au nouvel accord-cadre qui sera lancé prochainement par le Syndicat.

Il convient pour cela que la Commune délibère sur le principe de l'adhésion au groupement initial de commandes dont la liste des membres est annexée à la présente délibération et d'adopter la convention de groupement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion au groupement de commandes d'achats d'électricité coordonné par le SYMIELECVAR et noter que la convention, avec en annexe la liste des membres, sera adressée par le SYMIELECVAR une fois que tous les membres auront délibéré.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Une partie de relève des compteurs a été réalisée. Les premières lettres de surconsommation ont été envoyées.

Un appareil de relève a été acheté pour faciliter le travail et gérer les tournées.

La chloration a été remise aux normes et des travaux d'urgence ont été réalisés aux Baguiers suite à la foudre qui a endommagé un câble de liaison.

Le contrôle de la consommation d'eau et la télémétrie est géré par Grégory LOPEZ.

Dans l'attente de la mise en place de la télégestion l'agent va tous les matins contrôler les bassins et le chlore. La consommation d'une nuit est d'environ 100m³.

Des branchements neufs d'eau et d'assainissement ont été réalisés.

L'affaire juridique avec la SEERC est en cours. Pour le moment il n'y a pas de convention de déversement avec Salernes donc nous ne pouvons pas payer l'assainissement mais la somme est provisionnée. La facturation des eaux usées doit être réalisée sur la consommation réelle d'eau ce que la SEERC n'accepte pas.

Martine FAYAUBOST précise qu'une expertise judiciaire va être demandée et que le procès va durer longtemps.

Des demandes de subventions ont été faites auprès de l'agence de l'eau ce qui va nous permettre de réaliser des travaux sur des canalisations fuyardes, réparer une conduite d'assainissement.

Par le passé avec la SEERC la commune ne pouvait pas réaliser de travaux car elle ne percevait que 25% de la facturation d'eau.

FERMETURE DE L'EPICERIE

Jean-Louis ROUX précise que la fermeture de l'épicerie pénalise les administrés et particulièrement les personnes âgées. Il indique qu'il a connaissance de 2 personnes qui souhaiteraient reprendre ce commerce. Il a également pris contact avec la chambre des commerces et de l'industrie pour avancer dans la reprise de ce commerce.

ECOLE

Vincent VAGH tient à remercier Raymonde BOUSQUET pour son travail réalisé pour l'école et la réforme des rythmes scolaires (NAP).

Il précise que le coût annuel des NAP au niveau national est de 230 € par enfants soit pour Villecroze 28 750 € alors que le budget prévisionnel est de 18 000 € et celui-ci n'est pas utilisé en totalité.

Les NAP ont eu un peu moins de succès cette année.

Pour la rentrée prochaine les effectifs seront de 125 élèves. La classe de PS/MS comprendra 31 élèves. De ce fait en accord avec le Maire il a été décidé d'affecter Valérie TRIDEMY à temps plein pour accompagner les enfants dans cette classe car elle dispose d'un CAP petite enfance.

Les effectifs ne font qu'augmenter (cette année 10 départs pour 18 arrivées) il faudra peut-être prévoir une ouverture de classe pour l'année scolaire 2017/2018.

Rolland BALBIS tient à remercier Vincent VAGH pour son implication au niveau de l'école, du comité des fêtes (le son et lumière dans le parc), du parc avec la sécurisation. Il prend beaucoup de temps pour mener à bien ces missions et le Maire souhaite faire une proposition lors du prochain Conseil Municipal pour qu'il soit reconnu à son niveau.

SERVICE TECHNIQUE

Pierre CONSTANS précise que les agents du service technique sont passés en horaire d'été et qu'à compter du mois de juillet 2 agents travailleront le samedi matin entre 2 à 3 heures en fonction du travail à réaliser.

Les protections des poubelles sont réalisées par Jean-Claude BALBIS et Philippe BONIN qui font du bon travail.

SMHV :

Une tournée supplémentaire pour l'enlèvement des poubelles dans le village est prévue le dimanche pour les mois de juillet et août. Ce jour-là les enlèvements ne seront pas réalisés dans tous les chemins.

Il est également prévu de réaliser la désinfection et le lavage des containers par une petite benne qui récupère les eaux des lavages.

Si des containers débordent en plein été dans certains secteurs il convient d'en informer le SMHV.

Joëlle SWANET tient à préciser qu'il y a beaucoup moins d'encombrants aux bords des containers.

Le contenu des containers jaunes sont intégralement recyclés.

Le container de recyclage carton situé au Pré de Fine est très utilisé il faudra prévoir son intégration dans le projet urbain.

JOURNEES DU PATRIMOINE :

Mme COURTADE ne donne plus l'autorisation pour réaliser les journées du Patrimoine. IL a donc été décidé d'annuler ce projet et de ressortir les vêtements anciens et les anciennes photos du village et de faire les journées du Patrimoine dans le cœur du village.

CRECHE LEÏ DROLE :

Les 20 ans de la crèche auront lieu le 17 septembre 2016.

VILLAGE FLEURI :

Joëlle SWANET précise que la Commune a obtenu une 1^{ère} fleur. Le panneau est très bien placé à l'entrée du village. Jean-Louis ROUX se renseigne pour obtenir un second panneau.

CCAS :

Rose-Marie ESCARRAT précise que le CCAS a signé un contrat de location pour un Kangoo, celui-ci permettra de transporter les personnes âgées pour aller faire leurs courses et pour accompagner les personnes lors des goûters des anciens ou autre manifestation. Après la réouverture de l'épicerie ce véhicule aura d'autres fonctions.

TENNIS

Une réunion concernant la reprise du Tennis Club du Parc est prévue ce samedi à 11h00.

La séance est levée à 17h45.